

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 novembre 2003
Français
Original: arabe

Cinquante-huitième session

Point 118 de l'ordre du jour

**Rapports financiers et états financiers vérifiés,
et rapports du Comité des commissaires aux comptes****Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteur : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

I. Introduction

1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée : « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes : a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies; b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 2e et 9e séances, les 7 et 24 octobre 2003. Les déclarations et les observations qui ont été faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/58/SR.2 et 9).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) États financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et rapport du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés¹;

b) Deuxième rapport du Secrétaire général sur la suite donnée par l'Organisation des Nations Unies aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 (A/58/97);

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5 E (A/58/5/Add.5).



c) Deuxième rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 (A/58/97/Add.1);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2000-2001 (A/58/114);

e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/384).

4. À la 2e séance, le 7 octobre, le Directeur de l'audit externe et Président du Comité des opérations d'audit a présenté les rapports du Comité des commissaires aux comptes (voir A/C.5/58/SR.2).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/58/L.7

5. À la 9e séance, le 24 octobre, le représentant de l'Égypte, qui coordonnait les consultations officieuses sur cette question, a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/58/L.7).

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/58/L.7 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2002¹, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2000-2001², le deuxième rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'Organisation des Nations Unies³ et des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice

² A/58/114, annexe, appendice.

³ A/58/97.

biennal clos le 31 décembre 2001⁴, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

Consciente des conditions difficiles dans lesquelles le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mène ses activités,

1. *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés ainsi que le rapport et l'opinion du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2002¹;

2. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport⁶;

3. *Souscrit également* aux observations et à la recommandation formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 2 à 18 de son rapport⁵;

4. *Prend note avec préoccupation* des carences relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des ressources financières et humaines du Haut Commissariat, demande instamment au Haut Commissaire de continuer à appliquer les recommandations du Comité et le prie d'informer régulièrement les organes directeurs compétents des progrès réalisés à cet égard;

5. *Prend note* des efforts réalisés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

6. *Prend note avec inquiétude* de la nouvelle baisse des réserves du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et prie le Haut Commissaire d'étudier les causes des déficits persistants enregistrés par le Haut Commissariat afin qu'en règle générale, au cours d'un exercice donné, celui-ci ne dépense pas plus que le montant de ses recettes;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui communiquer le montant total du passif non provisionné que représentent pour l'Organisation et les fonds et programmes des Nations Unies les prestations payables à la cessation de service et après, et de lui proposer des mesures visant à assurer progressivement le financement intégral de ces éléments de passif;

8. *Prend note* du deuxième rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001⁴, ainsi que du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations²;

⁴ A/58/97/Add.1.

⁵ A/58/384.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5E* (A/58/5/Add.5), chap. II.

9. *Prend note avec satisfaction* de la recommandation préconisant de regrouper en un rapport unique les rapports du Secrétaire général relatifs aux comptes de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies⁷;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire le point, dans le rapport récapitulatif, sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en y incluant des précisions sur les recommandations qui ont été appliquées en partie et sur celles qui ne l'ont pas été du tout;

11. *Prie* les organisations dont les comptes ont été vérifiés de prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer intégralement et rapidement les recommandations des vérificateurs auxquelles elles n'ont pas encore donné suite.

⁷ A/58/114, annexe, appendice, par. 7.